



Un dialogue stratégique COI-UE qui conforte les priorités communes

Ebène, le 20 octobre 2026 – La Commission de l’océan Indien (COI) et l’Union européenne (UE) ont tenu le 20 octobre 2026 leur dialogue stratégique. Le Secrétaire général de la COI, Dr Ibrahim Norbert Richard, a accueilli au siège de l’organisation une délégation conduite par l’Ambassadeur de l’Union européenne à Maurice, S.E.M. Oskar Benedikt, composée de dix ambassadeurs et représentants des États membres de l’UE¹ en poste dans la région.

Un rendez-vous institutionnel à forte valeur ajoutée

Ce dialogue permet de passer en revue les thématiques d’intérêt commun et les priorités partagées des deux organisations, dans une logique de dialogue politique et stratégique et de programmation d’actions communes. Il donne à la COI l’occasion de s’exprimer face à l’Union européenne sur les sujets où une approche régionale pèse davantage que la somme des positions nationales. Il relie aussi l’échange politique à sa traduction opérationnelle, afin que les orientations convenues débouchent sur des projets concrets au bénéfice des États membres de la COI et leurs populations. Les échanges s’inscrivent non seulement dans la perspective de la prochaine période de programmation de l’action extérieure de l’UE, qui s’ouvrira en 2028, mais également dans la perspective de mise en œuvre de l’APE approfondi récemment conclu entre l’UE et les quatre états membres de la COI (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles).

La configuration de la COI confère à ce dialogue une portée particulière. Les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles relèvent de l’Accord de Samoa conclu entre l’UE et l’Organisation des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OAECF), tandis que La Réunion est une région ultrapériphérique de l’Union européenne. L’espace COI est ainsi une interface directe entre Afrique et Europe.

Un partenariat de 40 ans

L’Union européenne accompagne la COI depuis 40 ans. Cette coopération a donné lieu à une quarantaine de projets dans dix secteurs, pour un budget de plus de 300 M€.

Ce partenariat a permis de placer des actions UE/COI comme des exemples internationaux à répliquer dans d’autres régions, comme c’est le cas de l’Architecture Régionale de Sécurité Maritime (ARSM) et le Programme Régional de Surveillance des Pêches (PRSP). Deux initiatives qui vont bien au-delà des États membres de la COI et auxquelles se sont incorporés tous les pays de la côte Est de l’Afrique et qui sont devenues la référence incontournable pour tous les pays de la région. Cinq grands domaines illustrent l’apport de ce partenariat à la région, notamment dans des domaines clés comme la sécurité maritime, la pêche, le climat et réduction des risques de catastrophes naturelles, entrepreneuriat et sécurité alimentaire et appui institutionnel.

¹ Union Européenne, Autriche, Belgique, Tchéquie, France, Finlande, Allemagne, Irlande, Pologne, Espagne



Ces domaines donnent un aperçu du partenariat COI-UE, de son ampleur, ses résultats et impacts. A cela s'ajoutent des appuis de l'UE aux initiatives de la COI en matière de diplomatie insulaire, de pêches, de santé, de sûreté de la navigation...

Des perspectives communes

« La COI et l'UE entretiennent un partenariat historique, solide et diversifié. Ce dialogue nous permet de présenter nos priorités, de partager notre vision des évolutions régionales et des opportunités d'actions communes sur la base de convergences politiques et d'intérêts au bénéfice de nos États insulaires. L'océan qui occupe notre géographie est une priorité commune parce qu'il est question de climat, de pêches, de sécurité, de commerce. De fait, la gouvernance océanique, la sécurité maritime, l'économie bleue et les pêches, les écosystèmes marins et côtiers et l'adaptation aux dérèglements climatiques devraient rester des champs d'intervention au cœur de notre partenariat », a déclaré Dr Ibrahim Norbert Richard, Secrétaire général de la COI.

« La coopération régionale ainsi qu'une architecture institutionnelle stable et efficace dans l'Océan Indien est importante pour préserver la paix et le développement dans cette partie du monde. Pour cela, l'Union Européenne continuera de soutenir le modèle d'un plurilatéralisme qui prend en considération les besoins de chaque pays et œuvre pour le bien commun. L'appui fidèle de l'UE à la COI et la mise en œuvre des objectifs communs prend toute son importance dans ce contexte. » a souligné l'Ambassadeur de l'Union européenne à Maurice, S.E.M. Oskar Benedikt.

Sur l'Union européenne : *L'Union européenne est une union économique et politique de 27 pays européens. Elle est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Elle agit à l'échelle mondiale pour promouvoir le développement durable des sociétés, de l'environnement et des économies, afin que chacun puisse en bénéficier.*

Sur la Commission de l'océan Indien : *La COI, organisation intergouvernementale fondée en 1982 et officiellement établie par l'Accord de Victoria en 1984, regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. La COI joue un rôle clé dans l'impulsion et le pilotage de projets régionaux en faveur du développement durable selon les priorités stratégiques et les demandes de ses États membres. Elle anime également des réseaux régionaux thématiques, porte un plaidoyer centré sur les biens communs et les spécificités insulaires, noue des partenariats techniques et financiers pour répondre aux enjeux variés de la région. Depuis plus de 40 ans, la COI promeut l'Indianocéanie, un territoire riche de potentialités, animé par une ambition vibrante.*